

Avec votre permission, je voudrais répondre en ce moment à un interpellation de l'honorable sénateur de Pictou (l'honorable M. Tanner), interpellation qui a trait à ce sujet même.

1. Quel est le nombre des demandes de pensions qui ont été l'objet d'une décision des tribunaux des pensions depuis qu'ils ont commencé à siéger jusqu'à ce jour?

R. 2,151.

2. Quel est le nombre moyen des décisions rendues chaque semaine?

R. La moyenne actuelle est de cent.

L'honorable M. GRIESBACH: Par jour ou par semaine?

L'honorable M. WILLOUGHBY: Par semaine.

3. Dans combien de causes les tribunaux ont-ils rendu une décision (a) en faveur du requérant et (b) contre lui?

R. (a) 1,036 et (b) 1,115, soit 2,151 en tout.

4. Dans combien de causes instruites par les tribunaux y a-t-il eu appel (a) à la demande du conseil de la commission et (b) à la demande des requérants?

R. (a) 717 et (b) 550.

5. Combien de causes la cour d'appel a-t-elle jugées pendant la période prémentionnée.

R. 592.

6. Dans combien de causes a-t-elle rendu une décision (a) en faveur du requérant et (b) contre lui.

R. (a) 152 et (b) 440.

L'honorable M. BUREAU: Dans ces dernières, les demandes ont été rejetées?

L'honorable M. WILLOUGHBY: Oui. La cour a accordé 152 demandes et en a rejeté 440.

7. Quel est le total estimatif des demandes en suspens qui sont ou seront vraisemblablement déferées au tribunal des pensions?

R. 27, 678 demandes sont déferées.

8. Quel est le nombre estimatif moyen des demandes au sujet desquelles des décisions seront rendues chaque semaine par les tribunaux des pensions lorsque leurs membres seront plus nombreux, aux termes du projet de loi dont les Chambres sont actuellement saisies?

R. 140.

Ce serait 40 décisions, par semaine, de plus que les tribunaux en ont rendu jusqu'à ce jour.

L'honorable M. DANDURAND: L'honorable ministre nous dira-t-il quelle période de temps ces réponses embrassent?

L'honorable M. WILLOUGHBY: Depuis l'an dernier, je le suppose.

L'honorable M. DANDURAND: Depuis la loi de l'an dernier, n'est-ce pas?

L'honorable M. WILLOUGHBY: Oui.

L'article premier du bill décrète que le premier paragraphe de l'article 9 de la loi des pensions est abrogé et remplacé par le suivant:

Le Gouverneur en son conseil peut nommer au moins neuf et au plus douze personnes qui seront membres d'un tribunal des pensions; une de ces personnes est nommée président du tribunal, et elle et huit membres du tribunal resteront en fonctions pour dix ans, et les trois autres membres pour deux ans, sous réserve seulement d'une destitution antérieure pour cause.

L'honorable M. DANDURAND: Je suggère à mon honorable ami de procéder à la deuxième lecture et de siéger en comité plénier afin que nous puissions examiner chaque article séparément.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Je le veux bien.

(La motion est adoptée et le bill est lu une deuxième fois.)

#### ETUDE EN COMITE

Sur la proposition de l'honorable M. Willoughby, le Sénat se déclare en comité sous la présidence de l'honorable M. Gordon, afin de délibérer le bill.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Je demande qu'il soit permis à M. Scammel de prendre un siège dans cette salle.

Sur l'article 1 (tribunal des pensions).

L'honorable M. DANDURAND: L'honorable ministre nous expliquera-t-il pourquoi il faut porter de neuf à douze le nombre des membres du tribunal?

L'honorable M. WILLOUGHBY: C'est parce que le tribunal était absolument incapable de venir à bout de sa tâche. Le bill pourvoit aussi à l'augmentation du nombre des conseils de la commission. L'une des réponses que je lisais tantôt déclare que 27,678 demandes sont encore en suspens; que le tribunal se prononce sur environ cent demandes, par semaine, en moyenne, et qu'on calcule que cette moyenne sera portée à près de cent quarante, par semaine, lorsque nous aurons augmenté le nombre des membres du tribunal. Plusieurs appels sont futiles, il va sans dire. Il n'en coûte rien à un requérant pour en appeler, après qu'il a présenté sa demande. Je n'y trouve rien à redire. Je me contente de faire observer qu'un requérant ne s'attire aucune dépense car on lui procure un conseil et il n'y a pas d'honoraires.

L'honorable M. DANDURAND: Lorsque nous nous sommes occupés du bill des pensions, l'an dernier, j'ai compris que le tribunal devrait se prononcer sur un certain nombre de